

# CAIF

INFORMATIONS

FEUILLET  
D'INFORMATION  
ET DE LIAISON  
CONSEIL DES ASSOCIATIONS  
IMMIGREES EN FRANCE  
46, Rue de Montreuil - 75011 PARIS  
Tél. : 43.72.75.85 Commission paritaire en cours

FEVRIER 86

## EDITORIAL

Le C.N.V.A. a vu ses derniers jours le renouvellement de ses instances, après deux années de fonctionnement.

Cette année, son renouvellement prend pour les Associations Immigrées une importance toute particulière. En effet, pour la première fois, et sur avis du C.N.V.A. lui-même d'une part ainsi que les démarches du C.A.I.F. de l'autre, les Associations Immigrées devaient être représentées. Les différents Ministères de tutelle sont appelés à consulter les Associations qui relèvent de leur secteur. Ainsi en est-il du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale qui était chargé de proposer les représentants des Associations Immigrées.

Le C.A.I.F., a joué un rôle non négligeable dans le processus de prise de conscience du principe de démarginalisation du Mouvement Associatif Immigré et son insertion dans le tissu Associatif Français en tant que partenaire et interlocuteur (Voir CAIF-INFO 85). Ainsi, dès l'annonce du renouvellement, le C.A.I.F. a tenté d'informer le maximum d'associations immigrées, de partenaires associatifs (UNAF, FONDA, CNAJEP, LEO LAGRANGE...) et d'Institutions, en vue de poser sa candidature au C.N.V.A. (Voir page 5).

De son côté, le Ministère a entamé une série de réunions avec les Associations du C.A.I.F. en vue de les informer de ses propositions et critères de désignation.

Entre les critères du Ministère et ceux du C.A.I.F. apparaissait à l'évidence une divergence d'appréciation et du rôle du C.N.V.A. et de la place des Associations Immigrées.

Notre combat pour la représentation au C.N.V.A. des Associations Immigrées est largement symbolique en ce sens qu'il représente un des premiers combats démocratique, parce qu'il se situait hors des ghettos traditionnels.

Le choix final du Ministère de «tutelle» (comme si l'Immigration ne pouvait avoir qu'un seul Ministère de tutelle) de désigner un maghrébin comme titulaire et de garder le suppléant proposé par le C.A.I.F. (un Portugais) (au delà des qualités personnelles sur lesquelles nous nous interdisons de porter un quelconque jugement) ; ce choix démontre en fait que ce combat pour la Démocratie est loin d'être gagné. Le Ministère a tout bonnement usés de son pouvoir discrétionnaire, un point c'est tout. Car par delà la «représentativité» de telle ou telle association, ce qui est posé c'est finalement la nature des relations entre le Ministère et les Associations et le rôle qu'entend faire jouer celui-ci à celles-ci, au C.N.V.A. ou ailleurs.

ACTUALITE

## CAMPAGNE POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

Page 2

## JUSTICE : LYON

«La Réponse à la Question  
ou le Procès HACHICHI»

Page 3

VIE  
ASSOCIATIVE

## CAIF :

2<sup>e</sup> FORUM des ASSOCIATIONS  
«Toujours mieux et plus».

Page 4

## C.N.V.A. :

Déclaration du CAIF à propos du  
Renouvellement du C.N.V.A

Page 5

## ASSOCIATIONS:

- AIDDA (Paris)
- ATANP (Compiègne)

Page 5

Page 6

## INFO ASSOCIATIVES

Page 6

## CAMPAGNE POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

### DECLARATION

La loi de Juillet 1984 votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale avait pour but d'assurer de bonnes conditions d'insertion aux immigrés régulièrement installés en France, en leur accordant un titre unique de séjour et de travail de 10 ans renouvelable de plein droit (la carte de résident).

Un décret du 4 décembre 1984 a modifié la procédure de regroupement familial en interdisant la régularisation sur place des membres de familles.

Dans la pratique, en ce qui concerne le regroupement familial et l'attribution de la carte de résident, il est apparu que certaines catégories d'immigrés dont on pouvait attendre qu'elles bénéficient de dispositions favorables, s'en trouvaient écartées soit parce que les textes d'application, rédigés d'une façon imprécise ou restrictive, donnaient prétexte à leur refuser la carte de résident, soit parce que des administrations tatillonnes ou mal disposées faisaient traîner en longueur ou repoussaient les demandes pourtant légitimes.

De meilleures dispositions législatives sont indispensables. Elles ne peuvent être adoptées tout de suite par le Parlement, mais, dans l'immédiat, nous sommes en droit de demander au Gouvernement d'assumer ses responsabilités en donnant aux Ministères et aux Préfectures les directives levant les obstacles qui empêchent que les intéressés se voient attribuer la carte de résident à laquelle ils peuvent légitimement prétendre.

mement prétendre.

Les catégories de personnes dont on constate à l'expérience des permanences juridiques qu'elles sont le plus fréquemment privées de carte de résident alors qu'elles sont installées en France sont les suivantes :

- des titulaires de cartes temporaires d'un an (mention salarié ou commerçant) en France depuis plus de 3 ans, à qui l'on n'attribue que des autorisations provisoires de séjour ;

- des conjoints ou enfants de travailleurs immigrés en situation régulière, à qui l'on refuse le droit au séjour et au travail, le plus souvent en raison de leurs conditions de logement ;

- des jeunes de 16 ans et plus à qui on refuse la carte de résident alors qu'ils ont été scolarisés en France ;

- les ressortissants algériens à qui l'on oppose, selon les cas, soit les accords franco-algériens, soit le régime général. (Un nouvel avenant à ces accords, signé le 22 décembre 1985, mais non encore paru, aggrave encore la situation des travailleurs privés d'emploi).

L'objet de la conférence de presse serait, d'une part, de souligner les insuffisances de la réglementation, d'autre part, de dénoncer les pratiques restrictives de certaines administrations constatées à partir de cas particuliers, et d'en montrer les conséquences dramatiques sur la vie des intéressés.

- CAIF. CLAP. FASTI. MRAP.

### PETITION

Les soussignés, tout en restant conscients des imperfections de la législation en vigueur, ont approuvé les mesures votées à l'unanimité par l'Assemblée Nationale, en juillet 1984, en vue d'accorder aux travailleurs immigrés, régulièrement installés en France, un titre unique de séjour et de travail de dix ans, renouvelable de plein droit, appelé carte de résident.

C'est avec surprise et tristesse qu'ils constatent que, contrairement à ce qui avait été annoncé, certaines catégories d'immigrés se voient refuser une carte de résident alors qu'ils sont régulièrement installés en France. Notamment :

- des titulaires de cartes temporaires (mention salarié ou commerçant) en France depuis plus de trois ans ;

- des conjoints ou enfants de travailleurs immigrés installés en France à qui l'on refuse le droit de vivre en famille ;

- des jeunes de 16 ans et plus ayant été scolarisés en France ;

- des ressortissants algériens qui sont soumis à des dispositions encore plus précaires que les autres étrangers.

Les soussignés, convaincus que la gauche se trahirait et trahirait la confiance de ceux qui lui sont fidèles, si elle n'affirmait pas clairement que les immigrés non clandestins ont le droit de rester en France et d'y être respectés, demandent au gouvernement d'user de ses pouvoirs pour faire débloquent d'urgence la situation de ces personnes, conformément à l'esprit de la loi de 1984.

## CONFERENCE DE PRESSE

25 Février 86 A 11H

46, Rue de Vaugirard

## RENCONTRES ADMINISTRATION ASSOCIATIONS

Monsieur Dominique CHARVET, chargé de mission auprès de Mme Georgina DUFOIX a entrepris depuis quelques semaines l'organisation de rencontres régionales entre les représentants du Ministère, les Administrations préfectorales et les Associations d'Immigrés ou de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés. ( 1 )

Ces rencontres concernent l'application de la réglementation en matière d'entrée, de séjour et de travail ainsi que le regroupement familial. Car, et selon, les propres termes du Ministère : « Il s'avère que l'application de cette réforme (loi du 17 Juillet 84) donne lieu à certaines divergences d'interprétation ». Il est précisé aussi « qu'il ne saurait être question de régler les dossiers individuels, mais de dégager des positions communes et de dissiper des malentendus en vue d'aboutir à une meilleure compréhension des moyens et des objectifs de ces réformes consécutives à la loi du 17 Juillet 84 sur le titre unique ».

Si nous nous félicitons de la tenue de ces réunions « de terrain » et de la volonté exprimée par Monsieur CHARVET d'obtenir des améliorations dans le traitement et l'instruction des demandes légitimes des immigrés par les administrations locales ; nous ne pouvons ne pas nous interroger sur l'efficacité exemplaire de telles initiatives tardives, trop tardives. S'il est certain que ces réunions vont aboutir à quelques résultats positifs à l'échelle régionale ou locale, elles restent, par contre, largement insuffisantes et n'apporteront pas, en l'état actuel de la réglementation, le remède radical à des maux inhérents à la nature même d'une administration trop habituée à des pratiques particulières à l'égard des immigrés sans aucun contrôle.

Le Gouvernement doit avant que cela ne soit trop tard, apporter, les correctifs réglementaires, vainement revendiqués jusqu'à maintenant par l'ensemble des Associations Immigrées et de Solidarité avec le soutien des autorités humanitaires et morales du pays.

Il n'est jamais trop tard pour revenir par voie réglementaire sur des anomalies dues à des textes prêtant à confusion et par conséquence, ouvrant la voie aux abus administratifs que tout le monde, y compris les responsables du Ministère reconnaissent en public ou en privé.

( 1 ) - Marseille le 7 Février 86  
- Lyon le 14 Février 86  
- Paris le 21 Février 86

# JUSTICE :

## LA REPONSE A LA QUESTION OU LE PROCES DE HACHICHI

Tout le monde se souvient du procès du meurtrier d'Ahmed Boutelja à la Cour d'Assise de Lyon et de son verdict inéquitable par rapport au préjudice subit par la famille sans parler des circonstances du meurtre ; mais également du préjudice subit par cette même famille et par ceux qui l'on soutenu à l'issue du procès par des violences policières venues s'ajouter aux violences morales qu'elle a supporter pendant la longue période précédant l'ouverture des séances.

Scénario similaire pour l'affaire Wahid HACHICHI : Longue période d'attente et d'incertitude avant le procès du meurtrier, violences certes atténuées mais existantes à son issue.

Décidemment, la balance symbole de justice est déséquilibrée du côté de Lyon.

Mais que s'est-il réellement passé ? En fait, les deux affaires ont connu une évolution distincte.

L'affaire Wahid HACHICHI a connu la même durée d'instruction que la première et les résultats du procès Boutelja ont fait d'elle une échéance test – une de plus – au sein d'une communauté déjà fortement découragée voir en colère. Pourtant, la lucidité des jurés de Montaubant avait entre temps refait naître quelques espoirs...

Mais la mobilisation du Mouvement Associatif Immigré et plus particulièrement de «Wahid Association» ou encore «Association des mères de victimes de crimes racistes» fondée et présidée par Madame HACHICHI, comme pour ses défilés réguliers devant le Ministère de la Justice ; ne s'est pas pour autant relâchée pour préparer le dossier et la présence massive sur les lieux des débats.

Avec un travail fourni et des sacrifices financiers important, l'aide de la coordination police-justice à Paris ; la famille, Madame HACHICHI et Najib (un frère de lait du défunt) lancent une opération d'affichage sur grands panneaux dans la ville de Lyon et sa banlieue quinze jours avant le procès. Quelques mêmes affiches apparaissent dans d'autres grandes villes de France... Et ce fût le déferlement d'une chronique habituellement défavorable. Apparemment, personne ne s'y attendait. Le contenu ? simple mais singificatif : l'égide d'un Wahid souriant et faisant un signe de la main, la statue de la justice aux yeux bandés tenant une balance nettement déséquilibrée, tout cela surmonté par une question clé à laquelle la Justice française allait devoir répondre : Que vaut la vie de Wahid HACHICHI ?

Les séances ouvertes le 10 février, la réponse aurait dû être rendu le 12 dans la nuit. Mais la campagne d'affiche, les comptes rendus dans la quasi totalité des mass médias ont fait que Maître Garraud avocat de la Défense et avocat des extrémistes de droite, a utilisé un artifice du droit civil. En effet, il a demandé et obtenu que les jurés puissent disposer de vingt quatre heures supplémentaires de réflexion pour rendre leur jugement «compte tenu de la tension et de la pression» ont écrit certains.

L'avocat général n'avait réclamé que sept ans de prison ferme. Il ressortait des débats que la mort de Wahid abattu dans le dos était un accident. De plus, sa mémoire a été salie puisque c'est la thèse policière selon laquelle la victime voulait pénétrer dans la fameuse BMW par effraction qui a été retenue.

Nouvelle angoisse pour tous ceux qui étaient venus des quatre coins de France. Puis la réponse à la question est enfin donnée : En France, la vie d'un jeune arabe ne vaut que trois années fermes.

En effet, le phénomène de la Justice à double vitesse devient de plus en plus précis et l'on peut penser qu'un arabe à la place de Bardeli (le meurtrier) aurait écopé d'une peine plus lourde.

On comprend alors que Najib, à l'annonce du verdict ; s'écrie quelque chose comme «J'aurais ta peau». D'ailleurs, on ne peut que le comprendre puisque la justice n'est pas juste...

Prochain procès-test, celui du meurtrier de Taoufik Ouanés le 15 Avril 86 à la Cour d'Assise de Bobigny. (Région Parisienne).

## CAIF :

Le 2ème FORUM des Associations Immigrées s'est donc déroulé, comme prévu, les 25 et 26 Janvier 1986 à Paris.

Ce fut réellement un moment privilégié et important dans la vie du mouvement associatif et pour chaque Association qui y a participé. Pensez donc plus de 100 Associations venant de 49 villes, 36 départements et 15 régions y étaient représentées. ( A titre de comparaison le 1er FORUM en Déc. 85 avait rassemblé une soixantaine d'associations venant d'une vingtaine de villes ).

Plus de 100 Associations reflétant la diversité du Mouvement (Associations de Travailleurs Immigrés (40), de jeunes (18), de femmes (4), de radio-locales (10), de collectifs régionaux (3), d'associations Inter-culturelles (11)...).

Certes sur les 600 Associations qui ont été informées et invitées à participer à ce 2ème FORUM, ce nombre peut paraître relativement faible. Pourtant, et nous en sommes convaincus, du point de vue de la participation, l'essentiel des Associations actives et sensibilisées par les grandes mobilisations de ces dernières années (excepté quelques unes qui pour ces mêmes raisons de mobilisations locales n'ont pu assister au FORUM et qui nous l'ont fait savoir) étaient présentes à ce rendez-vous.

Chacun a pu s'en rendre compte, aussi bien en Assemblée Plénière que dans les 3 Carrefours, les débats ont été à la mesure des préoccupations et aspirations du Mouvement Associatif immigré dans sa phase actuelle de développement. Certes le temps a manqué pour approfondir certains aspects abordés voire seulement effleurés, mais heureusement, chacun avait conscience que le FORUM ne pouvait pas (et ne devait pas) à lui seul prétendre poser et résoudre toutes les questions. Ce n'est qu'un moment, certes privilégié, mais seulement un moment de débat inter-associations. Et justement ce moment, qui est lui-même le résultat de luttes et réflexions antérieures, doit nécessairement déboucher sur d'autres moments forts, d'autres lieux d'échanges, localement, régionalement ou nationalement.

## 2ème FORUM DES ASSOCIATIONS TOUJOURS MIEUX ET PLUS

Et très concrètement ne faut-il pas se féliciter de la prise de contact entre les diverses associations de jeunes présentes, d'échanger leurs expériences et de coordonner leurs actions (Jumelage entre Association et villes, regroupement régionaux...); ou encore le nombre d'associations de diverses régions qui demandent leur adhésion au C.A.I.F.; ou celles qui dans telle ou telle ville et région se regroupent pour former des collectifs; ou lorsque le C.A.I.F. est sollicité pour exprimer et défendre les aspirations des Associations auprès des organismes et Institutions au plan national à l'exemple du C.N.V.A.; et l'idée d'organiser un FORUM régional dans les Bouches du Rhône...

Bref se sont là quelqu'uns des acquis concrets et palpables du 2ème FORUM des Associations.

Du point de vue du contenu, il est clair que l'impact de la 3ème Marche est plus particulièrement la question de l'auto-organisation et de la coordination ont été au centre du Carrefour «*Relations entre les diverses composantes du Mouvement Associatif*». Ces aspects sont d'ailleurs très bien reflétés dans les réponses des questionnaires distribués aux Associations. (85 sont d'accord pour mettre en place des structures inter-associations régionales ou nationales et aucune réponse négative).

Avec insistance, les participants au FORUM ont mis l'accent sur l'importance de l'information et de la circulation, notamment sur les questions brûlantes du moment afin d'être en mesure de se mobiliser rapidement et efficacement en particulier dans les cas d'agressions et assassinats racistes, les procès en cours...

Quand aux débats dans les autres carrefours (financements des associations et concertation) ils ont montré que nos associations ont encore un long chemin dans le combat contre la marginalisation mais que d'ores et déjà il existe une volonté et des potentialités à mettre en valeur. Sur ces deux questions un principe a cependant été affirmé avec force : les relations avec les Pouvoirs Publics en termes de subventions ou de concertations doivent se faire mais dans le respect de l'indépendance des déci-

sions et de liberté d'action du Mouvement Associatif immigré.

Le principe a été largement partagé et le C.A.I.F. ainsi que les associations membres ne peuvent qu'y souscrire comme cela a été prouvé à maintes reprises. Mais c'est un principe qui relève de notre propre prise de conscience et des moyens que nous nous donnons pour le concrétiser et le défendre.

Bref ce 2ème FORUM a été riche tant au plan de la participation qu'au niveau des débats.

Certes quelques faiblesses ont pu apparaître ici et là au niveau de l'organisation mais n'ont en rien perturbé le déroulement général du FORUM. Si nous en parlons, c'est surtout par soucis de toujours faire mieux et plus.

Le 3ème FORUM des ASSOCIATIONS qui doit avoir lieu en principe en Décembre 86 se réalisera en tenant compte de tous les enseignements des 2 précédents. Le C.A.I.F. mettra tout en œuvre pour sa réussite, mais toutes les associations immigrées sont appelées à y contribuer dès à présent.



### IIe FORUM

Les Associations et personnes qui souhaitent recevoir la synthèse du IIe FORUM sont invitées à la demander dès à présent à : CAIF 46, rue de Montreuil - 75011 PARIS

## ASSOCIATIONS :



L'A.I.D.D.A. a été créée en 1985 par des personnes qui mènent des activités interculturelles au sein d'associations et d'organismes divers.

L'association cherche à se démarquer des manifestations multiculturelles qui tendent vers une «folklorisation» des cultures et leur fixation.

Ce qui préoccupe ses membres, c'est surtout le devenir des cultures diverses en France, leur développement, leur transformation, leur métissage et enfin la création de pratiques culturelles nouvelles.

L'image occupe une place privilégiée dans toutes leurs actions.

**AIDDA**, c'est d'abord une nouvelle structure associative pour :

- la promotion des jeunes talents en général expositions photos, manifestations culturelles, semaines cinématographiques, projections vidéo.

- l'Édition d'ouvrages pédagogiques.

**DES OBJECTIFS** création d'un lieu de rencontres interculturelles un centre de documentation, un journal, une photothèque, une diaphothèque, etc...

**AIDDA**, c'est aussi une collaboration active avec les associations :

### ATELIER PHOTO

- Une Banque d'images peut vous approvisionner en documents pour vos différentes actions de sensibilisation et d'information

- Réalisation de Reportages photos sur des thèmes divers

- Réalisation de Diaporamas

- Organisation de Week-End d'initiation aux Techniques Audiovisuelles

### ATELIER CONCEPTION

- Édition de cartes postales, de cartes de vœux, etc...

- Conception et réalisation d'expositions

- Conception et réalisation de maquettes d'Affiches, de dépliants, etc...

Réunir, capitaliser, produire, diffuser tous documents audio-visuels et iconographiques permettant de développer et de promouvoir le dialogue entre les cultures et les mémoires ;

Organiser et participer à des actions culturelles nationales et internationales (expositions, rencontres, conférences, colloques, études, concours, etc...) ;

Mener des actions de formation et d'information en direction des travailleurs immigrés et de leurs familles et soutenir les projets de développement dans les pays d'origine.

## RENOUVELLEMENT DU C.N.V.A.

Le mandat du C.N.V.A. (Conseil National de la Vie Associative) arrive à expiration et son renouvellement est en cours.

Le C.A.I.F. a été invité à poser sa candidature à ce conseil. Après avoir attiré l'attention du ministère de la Solidarité Nationale qui est le ministère de tutelle de l'immigration sur cette question, le C.A.I.F. et les associations membres ont été contactés par le ministère en vue d'une information.

Le C.A.I.F. a été depuis sa constitution très attentif à la création du C.N.V.A. et à la nécessité que le mouvement associatif immigré y soit représenté en tant que partie intégrante de la vie associative en France et en tant que premier pas vers la démarginalisation.

Cependant, compte tenu des délais très courts (une semaine) que le ministère de la Solidarité Nationale a eu pour désigner une personne au «nom de l'immigration» et pour «se concerter» avec les asso-

ciations immigrées, ainsi que les critères choisis en priorité à savoir nationalité, âge, sexe, lieu de résidence, le C.A.I.F. estime que ces conditions ne favorisent pas une réelle représentation du mouvement associatif immigré.

Pour sa part le C.A.I.F., conformément à ses objectifs, aux décisions de sa dernière assemblée générale (oct. 85) et reflétant les sentiments exprimés par une centaine d'associations immigrées qui ont participé au deuxième forum de la vie associative (25-26 janvier 86), demande :

1/ - Que le premier ministre prenne la décision de reporter la désignation du représentant du mouvement associatif immigré d'un délai raisonnable (entre mi, fin février),

2/ - Que le ministère de tutelle qui est en l'occurrence la Solidarité Nationale entreprenne une réelle et large consultation du mouvement associatif immigré,

## DECLARATION

3/ - Que les critères principaux de désignation du représentant du mouvement associatif immigré au C.N.V.A. doivent être les suivants :

a/ Une large consultation du mouvement associatif,

b/ L'appartenance au mouvement associatif immigré,

c/ La volonté et la nécessité d'exprimer les aspirations et les intérêts généraux du Mouvement,

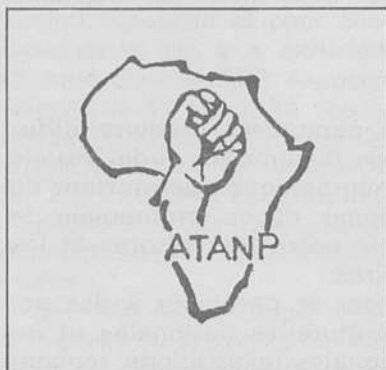
d/ Enfin les quatre critères avancés par le ministère de la Solidarité deviennent par conséquent secondaires.

Enfin, le C.A.I.F. appelle les associations membres du C.N.V.A. ainsi que le secrétariat du C.N.V.A. à intervenir dans le même sens auprès des pouvoirs publics.

Le C.A.I.F. demande à toutes les associations immigrées de travailleurs, de jeunes, de femmes, à exprimer très rapidement leur point de vue sur cette question importante en renvoyant au C.A.I.F. cette déclaration signée.

## ASSOCIATIONS :

### L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS D'AFRIQUE NOIRE DE PICARDIE



4, PASSAGE ALBERT CAMUS  
60200 COMPIEGNE.  
TEL : 44.23.39.81

L'A.T.A.N.P. est une association loi 1901, fondée en 1979, elle a pour but l'éducation populaire.

Elle a son siège à Compiègne et est adhérente à L'UFCV.

Déclarée à la sous-préfecture de Compiègne, sa durée est illimitée.

Elle met à la disposition de ses membres, de la population et de la jeunesse, un centre d'accueil où y sont pratiquées des activités récréatives, éducatives et sportives.

Elle a pour objectif de mettre en place différentes activités :

- Sport, jeux de plein air, excursion.

- Enseignement ménager, puériculture.

- Recyclage et préparation aux examens professionnels.

- Alphabétisation et éducation religieuse.

- Théâtre, cinéma, musique.

- Organisation de fêtes, de manifestations folkloriques.

- Organisation de voyages, de jumelages et d'échanges culturels avec les régions de France.

**PERMANENCE : AUX JOURS ET HEURES DES ATELIERS.**

**L'A.T.A.N.P**

4, Passage Albert Camus  
60200 COMPIEGNE  
TEL : 44.23.39.81  
44.86.21.28

## INFO-ASSOCIATIVE

### REPRESENTATION

#### - Création d'un haut conseil de la population et de la famille

Cette institution sera chargée d'éclairer le Président de la République sur les problèmes démographiques et les questions relatives à la famille, et d'émettre des avis sur toutes les questions d'ordre économique, social ou culturel susceptibles d'avoir une incidence démographique, en particulier dans les domaines de la fécondité, du vieillissement de la population et des mouvements migratoires.

(Décret N° 85-1125 du 23 octobre 1985, J.O. des 13 et 14 novembre, p. 703)

#### - Projet d'un congé représentation pour les représentants des associations familiales

Afin de favoriser la participation des représentants des associations familiales aux réunions où ils sont appelés légalement à siéger, un projet de loi envisage de les faire bénéficier d'un droit à congé et d'une compensation des pertes de salaire.

(Projet de loi portant aménagement et simplifications relatifs à la protection sociale et portant ratification du code de sécurité sociale, Ass. Nat., n° 3097)

Juris. Association (Janvier 86)

### LE CONSEIL NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE LA JEUNESSE

est un organe consultatif créé auprès du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports et présidé par lui. Il comprend 20 représentants de l'Etat, 20 représentants élus des associations de jeunesse et d'éducation populaire (les modalités d'élection sont fixées par ailleurs), 24 représentants d'organisation (dont 6 représentants de chacune des grandes organisations syndicales y compris la FEN et 1 CNPF + 1 CGPME), 6 personnalités qualifiées.

Une **commission consultative** est chargée d'émettre un avis sur les demandes d'agrément des associations nationales d'éducation populaire et de jeunesse.

Enfin, la composition du conseil national des activités physiques et sportives est également précisée.

(Décret N° 86à148 et arrêté du 29 janvier 1986, J.O. du 1-2-86, p. 1831).

Liaisons Sociales Bref Social n° 9660.

Faites connaître « C.A.I.F. Information » en envoyant les coordonnées des associations ou des personnes qui souhaitent le recevoir. Envoyez-nous vos informations et vos points de vue.

C'est l'Ile de France qui a constitué le premier groupement régional des associations (G.R.A.), dans la suite logique de la création du Groupement national des associations G.N.A. Le G.R.A. Ile de France s'est constitué le 29.12.85 à partir de six groupements d'associations : le C.C.O.M.C.E.N., la C.G.T.L., le C.R.O.-S.I.F., la F.O.N.D.A., l'U.R.A.F. et l'U.N.I.O.P.S.S. - Le G.R.A. a demandé son adhésion au G.R.C.M.A.

- Pour plus amples informations et la signification des sigles, voici d'adresse provisoire du G.R.A. : 7 bd St Denis - 75003 PARIS.

Le Conseil de l'Europe organise en novembre 1986 à Strasbourg un colloque sur le thème « *La vie associative, soutien ou menace pour la démocratie parlementaire ?* » Pour présenter des études de cas, le Conseil de l'Europe recherche des associations dont l'actif a influencé la vie publique ou administrative, ou, au contraire, dont l'action s'est soldée par un échec total en raison d'obstacles insurmontables. Toute association souhaitant faire connaître son expérience dans ce domaine peut s'adresser pour des informations complémentaires au S.R.P. - D.P.I. - Conseil de l'Europe - B.P. N° 431 - 67006 Strasbourg Cedex. P.S.I. Telex N° 27 (01.02.85)

## COLLOQUE :

- UNICEF : Depuis 1979, le Groupe Consultatif du Comité français pour l'UNICEF a organisé plusieurs colloques internationaux sur des sujets concernant les conditions de vie sociale et de développement culturel de l'enfant.

Le Groupe Consultatif a donc élaboré un très bref questionnaire destiné aux enfants. Ce texte, traduit en 10 langues, a été envoyé dans plus de 40 pays, grâce au concours de la Commission de la République Française de l'UNESCO et des Comités nationaux de l'UNICEF.

Actuellement, le Groupe Consultatif dispose de plus de 350 réponses en général accompagnées de dessins, le tout en cours de dépouillement et d'analyse.

Pour examiner le contenu de ces documents, la valeur et la signification qu'il convient de leur accorder, une rencontre internationale des spécialistes aura lieu les JEUDI 20, VENDREDI 21 et SAMEDI 23 FÉVRIER 86 - l'UNESCO

\* \* \* \*

## ADEREC :

L'ADEREC organise un colloque sur le thème «*L'école et l'immigration*» le 1er Mars 1986 à 10H au FIAP, 30 rue de Cabanis 75014 PARIS.

Ce colloque s'inscrit dans la poursuite de réflexion sur les relations inter-communautaires et la suite de leurs travaux sur le Mouvement Associatif et le Forum des Droits Civiques.

Un certain nombre d'intervenants, d'associations, d'enseignants, de chercheurs, d'APE et syndicats seront présents et ont confirmé leur participation.

Deux carrefours sont prévus :

- L'interculturalité dans le système éducatif,

- L'enfant de migrant face à l'école et aux enseignants.

\* \* \* \*

## C.A.I.B. :

«*2ème rencontre Sans-Frontières*» organisé par le C.A.I.B. et patronné par l'Office Municipal de la Culture de Blois le Samedi 26 Avril à 20h30 au Palais des Congrès et de la Culture - Halles aux Grains-Blois.

## U.T.A.F. :

L'U.T.A.F. organise un week-end de réflexion et de pré-formation à la vie associative le 1er et 2 Mars 1986 à la Maison de l'Étranger, 16, rue A.Zattara 13003 Marseille.

Au cours de ce week-end de travail seront abordés des thèmes en rapport avec les enjeux de l'engagement militant au sein de nos Associations :

- Où en est le mouvement associatif immigré aujourd'hui ? ses principales composantes ?

- Les luttes, pour quels objectifs ?

- Quels discours, pour quelles actions ?

- Quelles structures pour un travail associatif démocratique ? au niveau régional ?

- Quelles méthodes de travail ?

\* \* \* \*

## MARSEILLE :

Exposition-Rencontre-Débat : «*Une B.D. d'ici venue d'ailleurs*».

Pourquoi mille millions de sabbords de B.D. ;

«*Une B.D. d'ici Venue d'Ailleurs*» qui s'expose à la FNAC de Marseille du 24 Février 86 au 8 Mars 86 qu'a-t-elle de si exceptionnelle ?

Tout simplement c'est que depuis quelques années, on assiste à l'émergence d'une culture dite plurielle, dans tous les domaines, notamment artistique dont cette exposition en est l'une des expressions.

D'autant plus que le créateur d'horizon divers apporte de son vécu, de sa réalité, une note personnelle qui permet à ce que la «*culture*» à force de tourner en rond sur elle-même, ne devienne moribonde.

Cette Mosaïque de gens divers qui constituent la richesse de notre société de demain multiculturelle.

Par ailleurs, cette exposition a pour but de faire connaître les artistes de la région, du département, de la ville qui sont obligés de s'expatrier vers la capitale pour essayer de vivre de leur art.

## DECLARATIONS DU CNAJEP SUR LE RACISME

Les organisations de jeunesse et d'éducation populaire, regroupées au sein du CNAJEP s'alarment du développement dans notre pays, d'un courant d'intolérance, du racisme et de xénophobie.

Elles réaffirment leur attachement aux traditions d'accueil, de tolérance, de respect et de défense des Droits de l'Homme de la République française.

Conscientes de leurs responsabilités et du rôle très important qu'elles jouent pour l'insertion sociale, culturelle et professionnelle des travailleurs français et étrangers, des jeunes et de leurs familles : elles agissent pour assurer le développement de la participation des populations d'origine étrangère à tous les niveaux de la vie de notre société dans le respect de la différence.

C'est ainsi qu'elles se sont félicitées de la suppression du décret-loi de 1939, qui a permis à tous les étrangers vivant en France de bénéficier du droit à la constitution d'une association dans les mêmes conditions que les citoyens français.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire veulent rappeler solennellement leur refus de voir partis ou mouvements exploiter politiquement la question relative à la situation des populations d'origine étrangère au travers de thèmes racistes.

Cela étant, de nombreuses discriminations subsistent.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire les dénoncent.

Elles continueront d'agir :

- pour mettre un terme aux mesures et comportements discriminatoires qui existent encore aujourd'hui,

- pour que tous les étrangers en situation régulière puissent vivre en France dans des conditions de réelle égalité en droits et devoirs.

Toute proposition qui viserait à prendre des mesures discriminatoires qui aggraveraient encore les conditions de vie des travailleurs, des enfants, des jeunes ou des familles d'origine étrangère, rencontrera leur plus vive opposition.

9 janvier 1986

# INFORMATIONS - AGENDA

## INITIATIVES

### ANGI :

L'ANGI organise une grande soirée dansante le Samedi 8 Mars 86 de 20H à 1H00.

Participation aux frais : Adhérent : 15F, non-adhérent : 20F

ANGI : 9, rue de la Maladrerie 93300 AUBERVILLIERS.

\* \* \* \*

## CENTRES DE RETENTION

### LILLE :

Marche Régionale Contre les Centres de Rétections le 8 Mars 86, Lille Départ à 15H Bd Jean Baptiste Lebas.

- parce qu'ils permettent un renforcement des expulsions,

- parce qu'ils constituent un outil permettant une systématisation des expulsions,

- parce qu'ils touchent des catégories plus larges de la population immigrée (familles, femmes, enfants).

- parce qu'ils s'attaquent à des personnes déjà entièrement intégrées dans la vie des cités.

C'est donc bien une partie entière de la société française aujourd'hui qui est attaquée, c'est donc bien une partie de nous-mêmes que l'on veut expulser.

C'est pourquoi nous appelons à briser cette logique du camp, cette logique de la démission et de l'écrasement.

C'est pourquoi nous appelons à briser le silence, à casser le consensus.

C'est pourquoi nous appelons chacun, là où il est, à prendre la parole sur cette question.

C'est pourquoi nous appelons chacun, individu ou organisation, à se mobiliser sur cette question.

C'est pourquoi NOUS APPELONS CHACUN A ETRE PRESENT A LA MARCHE REGIONALE CONTRE LE CENTRE DE LESQUIN.

TOUS A LA MARCHE DU 8 MARS!

Faisons de cette Marche un point fort de la mobilisation contre les centres de rétentions et un tremplin vers la construction d'un véritable mouvement d'opinion

POUR LA FERMETURE DES CENTRES DE RETENTIONS ! Collectif de Mobilisation contre l'ouverture du centre de rétention de Lesquin.

### CIDIM :

Du 10 au 14 Février 86, le CIDIM organise une Foire du Livre sur «Immigration et Edition» au Centre régional de Documentation Pédagogique (31, bd d'athènes 13001 Marseille).

## FORMATION :

### GISTI :

Programme 86 (Vie Associative, Histoire de l'Immigration, Pour tous renseignements : GISTI, 46, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 43.67.04.06

-L'Association AMAL (L'ESPOIR), Marseille

Stage d'arabe : Programme année scolaire 85-86

Pour tous renseignements et Inscriptions : Mme Rger At B2 13380 PLAN DE CUQUES TEL : 16.91.07.01.28

### CONSEILS JURIDIQUES :

C.A.I.F. : Permanences tous les Lundis, Mercredis, Vendredis de 16H à 18H

46, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 43.72.75.85.

A.T.F. : Permanences tous les Mardis de 11H à 12H

67, rue de Dunkerque 75009 PARIS Tél : 42.80.44.13

G.I.S.T.I. : Permanences tous les Samedis à 10H

46, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 43.67.04.06

## CULTURE

Le groupe CHEMS est né et commence à se faire un nom dans le domaine de la musique moderne maghrébine par ses sons électriques originaux.

Pour tout contact : Groupe CHEMS 16, rue de Tourville 93600 AULNAY SOUS BOIS.

## PUBLICATIONS

### L'OPINION ET LES ETRANGERS (1919-1939)

Publication de Sorbonne (1985) 225f

### ACTUALITES MIGRATIONS (ONI)

N° spécial Janvier 86 Table analytique des sommaires

N° spécial Janvier 86 : Les jeunes issus de l'immigration

### CROISSANCE DES JEUNES NATIONS

N° spécial (25ème Anniversaire) «Immigré : Bonjour l'avenir» 22f

### BULLETIN DU CEDRI :

N°9 Janvier 86

### MIGRATIONS ET PASTORALE :

N° 18 Février 86

«Islam en Immigration» ( 2 ) : De la coexistence au Dialogue

### CIEMI :

Nov 85 : «Exister c'est exister politiquement»

1. Pour une Défense des Droits Civiques des Immigrés : Abdelmalek SAYAD

### PROJET :

N° 19 Déc 85 : «Les jeunes inventent leurs Associations»

## ABONNEMENT

A retourner accompagné du règlement à :

C.A.I.F. 46, rue de Montreuil 75011 PARIS

(10 N°/AN + ENVOI = 50 F)

NOM .....

ASSOCIATION .....

ADRESSE .....

DATE .....

SIGNATURE .....